

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Vendredi 16 février 2018 – 20h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2018

20h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018

1 - Gîtes : mise en place des nouveaux tarifs location courte durée, location des gîtes au mois en cas de dépannage ou d'urgence, tarifs Très haute saison 2018-2019.

2 - Adoption des statuts de la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

3 - Projet Verger conservatoire : dépôt du dossier de subvention au titre du TEPCV

4 - Voirie : Dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police auprès du Conseil départemental

5 - Convention avec la préfecture du Cantal pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

6 - Préparation du budget 2018

7 – Questions diverses : Aliénation de chemins communaux, Référent Ambroisie, Pétition Vincent Descoeur contre la réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km /h sur le réseau secondaire.

L'an deux mille dix huit, le seize février à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 31 janvier 2018.

Présents : Mesdames Sylvie FAU-RATTIER et Martine LATAPIE, Messieurs Eric LATREMOLIERE, Michel LATAPIE, Daniel LEVEAU et Bernard BOUTARIC.

Absents excusés : Mesdames Sylvie CARRIE et Sylvie CERLES donne pouvoir à Monsieur Eric LATREMOLIERE et Monsieur Didier BOSC donne pouvoir à Monsieur Michel LATAPIE

Absente : Madame Delphine NOEL.

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

1- GITES : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une demande de semaines supplémentaires pour des personnes ayant déjà loué un gîte au tarif de 350€ le mois pour cause de dépannage. Monsieur le Maire propose au conseil de préciser les tarifs de location des gîtes pour 1 ou 2 semaines supplémentaires.

Après discussions, le conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location des gîtes en cas de dépannage ou d'urgence hors Haute et Très haute saison suivants :

- Location 1 mois : 350 € avec forfait EDF de 56 kw / semaine
- pour 2 semaines supplémentaires : 175 € avec forfait EDF de 56 kw / semaine
- pour 1 semaine supplémentaire : 100 € avec forfait EDF de 56 kw / semaine.

Le tarif de location au mois pour dépannage ou situation d'urgence est exonéré de taxe de séjour.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le mode de calcul du tarif de location courte durée appliqué jusqu'alors n'est plus en vigueur auprès des Gîtes de France. La nouvelle tarification est la suivante :

- Base minimum (Week-end ou 2 jours) : 90 € quelque soit la période
- journée(s) supplémentaire(s) : 1/7è, 2/7è, 3/7è du prix de la semaine concernée

Pour la location en Très haute saison, les gîtes de France ont également suggéré une augmentation du prix de la semaine. Après discussions, le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur des tarifs proposés par gîte de France pour la location de courte durée, fixent le tarif de la semaine en Très Haute saison à 300€ et autorise Monsieur le Maire à les appliquer.

2-ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1100 du 3 octobre 2016, portant fusion des Communautés de Communes Cère & Rance en Châtaigneraie, du Pays de Maurs, du Pays de Montsalvy et Entre 2 Lacs au 1^{er} janvier 2017, Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur l'adoption des statuts de la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Les membres du conseil approuvent les statuts rédigés par la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et votent à l'unanimité en faveur de leur adoption.

3 – PROJET VERGER CONSERVATOIRE : DEPOT DU DOSSIER DE SUBVENTION TEPCV

Le Maire explique au conseil que le dossier de demande de subvention pour la création d'un verger conservatoire à Montmurat est achevé. Il présente et détaille les différents postes du budget prévisionnel dont le montant global s'élève à 11 798 € hors taxes et rappelle que la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) peut apporter une aide financière à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable maximale de 10 000 € hors taxes. Le plan de financement est le suivant :

- Subvention TEPCV : 5 000 €
- Autofinancement : 6 798 €

TOTAL ESTIMATIF : 11 798 €

Après délibérations, les membres du conseil approuvent cette proposition à l'unanimité et autorisent M. le maire à déposer le dossier de demande d'aide financière au titre du TEPCV auprès de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

4 – VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre des Amendes de Police concernant l'aménagement de l'entrée du Bourg : la mise en sécurité de la voirie au niveau de l'aire de retournement des poids lourds et de l'aire de stationnement. L'estimation de ces travaux s'élève à 32 520 euros hors taxe.

Ces travaux sont intégrés dans un programme global pour l'année 2017-2018 d'un montant hors taxe de 125 783 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Etat DETR (25%) :	8 130 €
- Subvention Région (20%) :	6 504 €
- Subvention Amendes de police	7 500 €
- Autofinancement	10 386 €
TOTAL ESTIMATIF :	32 520 €

Après délibération, le conseil approuve cette mesure à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des Amendes de police auprès du Conseil Départemental.

5 – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DU CANTAL POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'après avoir été sollicitée par l'Etat, la commune s'est engagée à mettre en place la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires au contrôle de légalité en remplacement de la forme papier. Les modalités techniques viennent d'être réglées auprès de l'opérateur JVS MAIRISTEM par le biais d'une extension de contrat IXCHANGE et la mise en place d'un certificat de signature électronique CERTINOMIS. Pour achever le processus, il soumet à l'assemblée le modèle de convention transmise par la préfecture.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de poursuivre la démarche de dématérialisation des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du CANTAL.

6 – BUDGET 2018

Monsieur le Maire explique au conseil le déroulement de la préparation du budget 2018 qui se fera en trois étapes et propose que cette séance soit consacrée à l'étude des propositions d'investissement. En premier lieu, il est décidé de rattraper le retard accumulé en matière de voirie et d'achever le programme qui était initialement prévu (cf. diagnostic VC du CIT). Concernant la salle polyvalente, n'ayant pas eu de réponses de M. Bourg pour le remplacement du chauffe-eau malgré de multiples relances, il est décidé de demander un nouveau devis à M. Vermande. Monsieur le Maire soumet deux devis pour le remplacement du sol, l'un de 8 136 € hors taxes, l'autre de 11 500.30 € hors taxes. Monsieur Michel Latapie estime que le sol peut encore tenir et qu'il faudrait donner la priorité au plafond et à l'isolation. M. Le Ray approuve ce point de vue

mais craint que de tels travaux engendrent des dépenses beaucoup plus conséquentes. Pour les gîtes, dont le chiffre d'affaire est en augmentation d'environ 1000 € / an depuis 3 ans, il est suggéré de remplacer le second réfrigérateur, de demander des devis pour le remplacement des plaques de cuisson et des plans de travail, d'investir dans 2 planchas, d'aménager l'espace situé à l'arrière du gîte n°2 et d'en privatiser l'accès au niveau du Belvédère. Enfin, des petits investissements sont à prévoir en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (cf. document unique) mis à disposition par Disposervice (chaussures de sécurité, gants, produits d'entretien écologiques ...) et un devis pour la restauration du plan du cimetière a été réalisé, son montant s'élève à 85.20 € hors taxes. Compte tenu de l'augmentation de la demande en gîtes touristiques sur la commune, Monsieur le Maire invite le conseil à réfléchir sur l'éventualité de transformer la maison « Carrière » en gîte. La présentation du compte administratif et du compte de gestion feront l'objet d'une prochaine séance.

7 – QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur le dossier d'aliénation des chemins ruraux. Au regard des informations collectées, il s'avère que deux cas doivent faire l'objet d'une enquête publique : la demande d'aliénation déposée par Monsieur CERLES et la régularisation du chemin au lieu-dit Bonis. Concernant le dossier de Monsieur Gérard LATAPIE, à savoir, l'aliénation d'une portion du chemin rural situé au lieu-dit la Goudinde, la portion demandée sera proposée à la vente au prix de 0.50€ / m2. Pour la mise à jour du plan cadastral de la voie communale n°5 au niveau de Lamblardie (dossier consorts MASCOU), il est proposé que la commune achète les portions concernées au prix de 0.50 € / m2 et réglera les frais de notaire alors que les frais de géomètre seront à la charge des propriétaires. Après délibérations, le conseil approuve, à raison de 8 voix pour et une abstention, les mesures énoncées et autorise Monsieur le Maire mettre en place les procédures d'enquête publique et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces diverses procédures.

Monsieur le Maire présente au conseil le récent courrier envoyé par la préfecture du Cantal au sujet de l'Ambroisie dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques rappelant également l'arrêté préfectoral pris en juillet 2013 qui prescrit sa destruction obligatoire. Dans ce cadre, il convient de désigner un référent communal qui bénéficiera d'une formation gratuite au repérage de la plante et aux techniques d'élimination. Après discussion, Monsieur Michel Latapie se porte volontaire pour devenir le référent communal et pour suivre la dite formation. Il est suggéré que Monsieur Robert CARRIE, en charge de l'entretien de la voirie, se joigne à lui pour suivre cette formation qui aura lieu le lundi 19 mars de 14h30 à 17h30 à Aurillac.

Enfin, Monsieur le Maire présente au conseil la pétition envoyée par Monsieur Vincent DESCOEUR contre la réduction de la vitesse autorisée à 80 km /h sur le réseau secondaire et laisse à chacun la liberté de s'exprimer à ce sujet comme bon leur semble.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 22h45.

Le maire